

ANIMAUX / SEMENCES / EMBRYONS / ŒUFS A COUVER / OVOCYTES	Fil conducteur.KY.01.01	Iles Caïmans
	Septembre 2021	

I. DOMAINE D'APPLICATION

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Chiens et chats	0106 19	Iles Caïmans

II. CERTIFICAT NON NEGOCIE

Type de certificat *Titre du certificat*

Certificat non négocié – modèle propre au pays **Veterinary health certificate for dogs and cats travelling to the Cayman Islands** **3 p.**

III. INFORMATIONS GENERALES

1. Modèle à délivrer:

- [Certificat](#)
Le certificat doit être signé par un vétérinaire agréé ET contre-signé par un vétérinaire officiel (inspecteur officiel ou vétérinaire chargé de mission)

2. Lien vers le document des Iles Caïmans pertinent:

- [Conditions governing the importation of dogs and cats into the Cayman Islands](#)
Ces instructions fournissent les informations nécessaires concernant la démarche à entreprendre et les conditions sanitaires pour l'importation de chiens et chats vers les Iles Caïmans

3. Remarques :

- Un permis d'importation est nécessaire, à demander via un formulaire de demande après avoir apporté la preuve aux autorités compétentes que l'animal répond à toutes les exigences. (voir document au point 2 de ce fil conducteur).
- Les animaux doivent avoir séjourné dans le pays d'exportation durant au moins les 3 mois précédant l'exportation. Seule l'option i. du point 2.c. du certificat doit être certifiée, les autres options devant être biffées.